



AESH, des personnels en lutte pour leur métier

Le 16 janvier, les AESH étaient mobilisé.e.s (dans le Rhône, aux côtés des AED) partout en France pour revendiquer notamment un statut de fonctionnaire titulaire et des hausses de salaire immédiates et conséquentes. A Lyon, environ 150 personnes étaient rassemblées devant le rectorat, malgré le froid, pour faire entendre les voix des personnels précarisés de l'Éducation Nationale et appuyer les revendications portées par l'intersyndicale.

Nous avons été reçu-es en audience au rectorat. Cependant, nos interlocutrices n'ont pris aucun engagement concret pour répondre à nos exigences légitimes liées aux conditions de travail et d'emploi désastreuses des AESH.

Comme nous le faisons dans toutes les instances académiques et départementales depuis plusieurs années, nous avons rappelé tous les points sur lesquels nous demandons des améliorations : conditions de travail des personnels et d'accompagnement des élèves notifiés, primes REP/REP+ revalorisées et payées plus rapidement dans l'année scolaire (afin d'éviter un impact sur les aides sociales), formation initiale avant première prise de poste et formation continue de qualité, prise en compte de nos demandes de correction du vade-mecum académique qui contient encore des erreurs malgré nos interventions répétées à ce sujet...

Nous avons obtenu engagement de tenue d'un Groupe de Travail sur le sujet des conditions d'exercice des AESH, la date ne nous a pas encore été communiquée. Il y a urgence ! Nous demandons également que se tienne à nouveau un Groupe de Travail concernant le contenu du vade-mecum AESH Académie de Lyon (document d'appui et d'information sur les conditions d'emploi et notamment les droits des personnels) ainsi qu'au sujet des formations initiales et continues des AESH.

Nous avons rappelé nos mandats nationaux et précisé que c'est partout en France que les AESH se sont mobilisé-es à l'appel de nos organisations syndicales pour exiger :

- la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction publique d'État, pour reconnaître le métier d'AESH.
- une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ;
- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire ;
- l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens ;
- un recrutement d'AESH à hauteur des besoins.

Lyon, le 25 janvier 2025